



PORT AUTONOME DE LOME

N° R 0 DC / PAL / 0961 / 21

COMMUNIQUE

A la suite du lancement officiel de la totale dématérialisation, le 4 mars 2021 et du Communiqué N° DC/PAL/0889/21 du 16 Avril 2021, il est rappelé à tous les Clients et Partenaires qu'ils doivent prendre toutes les dispositions qui leur ont été communiquées pour procéder avec le **Port Autonome de Lomé**, dès le **29 Avril 2021**, aux échanges des informations et documents en ligne. Il en est de même pour le paiement des factures du Port (hors Guichet Unique) via les Canaux Bancaires et Mobile Money qui sont connectés à la Plateforme de Totale Dématérialisation des Opérations et Procédures d'Enlèvement des marchandises.

Le Port Autonome de Lomé compte sur la coopération de tous pour utiliser dorénavant les services de la Plateforme Dématérialisée qui contribue au renforcement de la lutte contre le COVID-19 et accroît les moyens mis en place pour améliorer les services fournis aux Clients. *R*

12 6 AVR 2021

LE DIRECTEUR GENERAL,



Contre-Amiral Fogan Kodjo ADEGNON

Mein...
Jendi